



Braderie du 1er Mai Saint-Guennou 2018

Entrée obligatoire des exposants par la
rue des Cèdres et sortie par la rue des
Bouguères ou la Rue du Signon

Entrée obligatoire des exposants par la
rue du Port et sortie par la rue des
Bouguères ou la Rue du Signon (pour
la Place de l'Eglise) et vers la Fresnais
pour la Rue du Stade.

Pour faciliter la fluidité de la mise en
place, privilégiez une arrivée par la
Fresnais
Une entrée par la Rue du Port seule
autorisée.

- Rue de la Mairie
- Rue de la Saucisse
- Place de l'Eglise
- Rue du Stade (Staut)
- Parking du Stade
- Rue du Stade (Bas)